

# COMPLICE PERSPECTIVES JUIN 2024

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».**
- **Code ISIN : FRSG00014QU5**
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans environ\*** (hors cas de remboursement anticipé).
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité :** Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie<sup>(2)</sup>.
- **Produit émis par SG Issuer<sup>(3)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

## PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 2 AVRIL AU 31 MAI 2024

(Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, cette période peut être différente). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31 mai 2024.



**matmut**   
PATRIMOINE

### Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

\*La maturité exacte du produit est de 10 ans, 2 mois et 10 jours.

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(3)</sup> Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 04/03/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euronext® France Climate Screened Decrement 50 Points (code ISIN : FRESG0001502). Le remboursement du produit « Complice Perspectives Juin 2024 » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**. En cas de baisse de l'indice de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'indice à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,33%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,54%).

- **Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50% à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 4 au semestre 19**, si, à l'une des dates de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (voir tableau en page 4).
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 3,00% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,33%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,54%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 02/04/2024 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,75% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

**Les niveaux du « gain depuis la date de constatation initiale » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.**

**Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Complice Perspectives Juin 2024 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.** En cas d'achat après le 02/04/2024 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Complice Perspectives Juin 2024 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Complice Perspectives Juin 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

## AVANTAGES

- À l'issue des semestres 4 à 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors le capital initial majoré d'un gain de 3,00% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,33%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,54%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le capital initial majoré d'un gain de 3,00% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit une valeur de remboursement de 160,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> est alors de 4,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,93%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50% depuis la date de constatation initiale.

## INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 20 semestres environ.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,33%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,54%).
- L'indice Euronext France Climate Screened Decrement 50 Points est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital en cas de revente du produit avant la date d'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice Euronext France Climate Screened Decrement 50 Points, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Euronext France Climate Screened Decrement 50 Points sera accélérée.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Plus le produit s'approche de la date d'échéance, plus la valeur du produit est sensible à une faible variation du niveau final de l'indice autour du seuil de 50% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

## FACTEURS DE RISQUE

**RISQUE RELATIF À L'INFLATION : SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « RÉEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.



# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (SEMESTRES 4 À 19)

- Du semestre 4 au semestre 19, à chaque date de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (défini en pourcentage du niveau de l'indice observé le 03/06/2024), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :



(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,33%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 4,54%)

Le Seuil de Remboursement Anticipé baisse de 2% chaque semestre, du semestre 4 au semestre 13 et est de 80% du semestre 14 au semestre 19.

Semestres	S4	S5	S6	...	S12	S13	S14-S19
Seuil de Remboursement Anticipé	100%	98%	96%	...	84%	82%	80%

- Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 20)

À la date de constatation finale (le 5 juin 2034), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 03 juin 2024).

### CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 juin 2034 :



(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> de 4,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 3,93%)

### CAS MÉDIAN :

Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 juin 2034 :



(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -0,75%)

### CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 juin 2034 :



Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> inférieur ou égal à -6,57%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -7,27%)

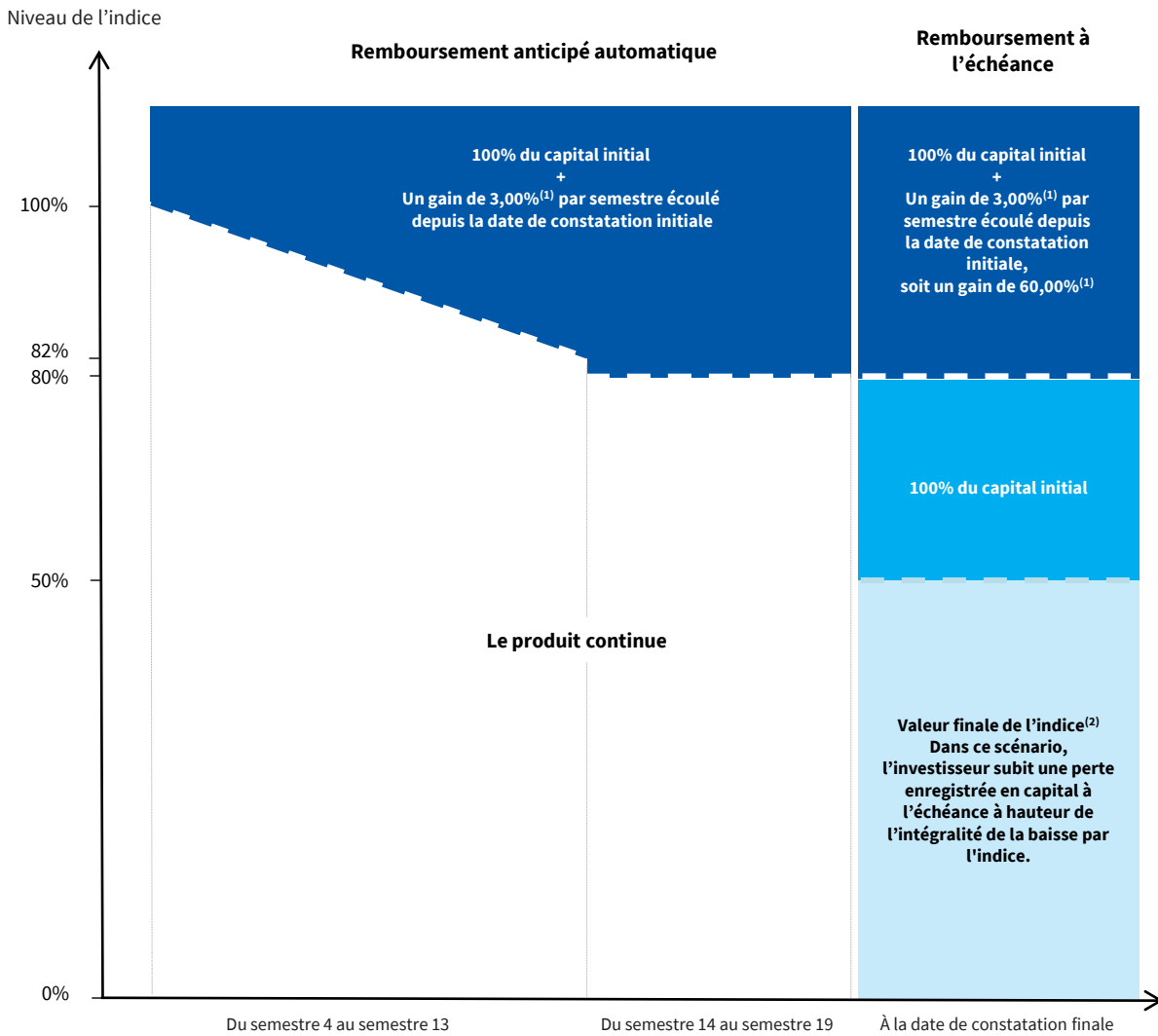
<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

<sup>(4)</sup> La Valeur Finale de l'indice à l'échéance correspond à son niveau à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à sa valeur observée à la date de constatation initiale.

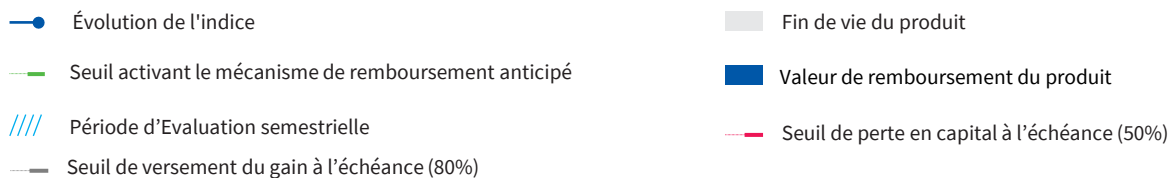
# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



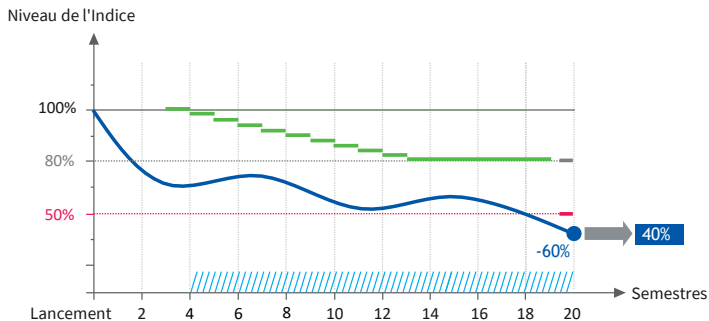
<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> La Valeur Finale de l'indice à l'échéance correspond à son niveau à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à sa valeur observée à la date de constatation initiale.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

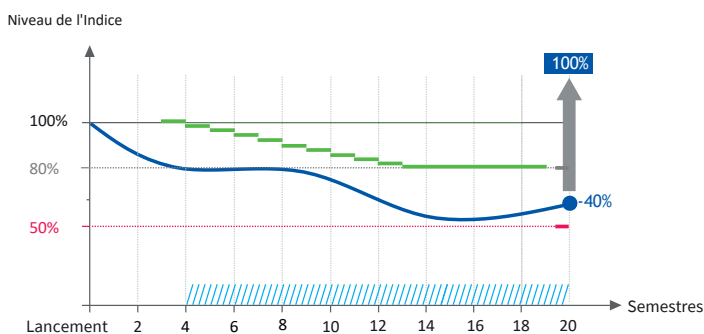


- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 4 au semestre 19, le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, l'indice est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit -60% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, la Valeur Finale<sup>(2)</sup> de l'indice, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice<sup>(3)</sup>, soit -8,59%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> de -9,28%.

Montant remboursé : capital initial - 60%  
= 40% du capital initial<sup>(1)</sup>

Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

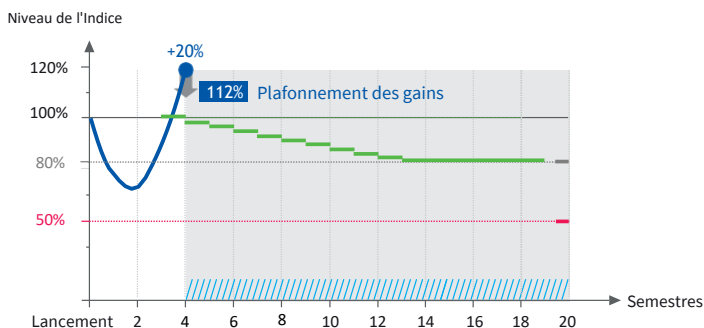
## SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 4 au semestre 19, le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de 40% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> de -0,75%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,88% pour un investissement direct dans l'indice<sup>(3)</sup>.

Montant remboursé : 100% du capital initial

## SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À L'ISSUE DU SEMESTRE 4



- À l'issue du semestre 4, à la date de constatation semestrielle, l'indice est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +20,00% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date de remboursement correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 3,00% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit 112,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 5,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> de 4,52%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 8,69% pour un investissement direct dans l'indice<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Montant remboursé : 100% capital initial  
+ un gain de (3,00% x 4 semestres) = 112,00% du capital initial.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> La Valeur Finale de l'indice à l'échéance correspond à son niveau à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à sa valeur observée à la date de constatation initiale.

<sup>(3)</sup> Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

<sup>(4)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# ZOOM SUR L'INDICE Euronext FRANCE CLIMATE SCREENED DECREMENT 50 POINTS :

L'indice Euronext® France Climate Screened Decrement 50 Points est un indice de marché actions administré par Euronext dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Euronext. Il est composé de 60 sociétés françaises, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après. D'un univers de départ formé par les 120 plus grandes capitalisations boursières françaises les plus liquides composant l'indice SBF120, sont exclues les entreprises ayant été impliquées dans des incidents portant sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance, et ne respectant pas certains critères ESG (déterminé par ISS-ESG). L'indice retient les 60 entreprises françaises qui ont la plus faible consommation de leur budget carbone. Ces actions sont enfin pondérées au sein de l'indice selon leur capitalisation boursière avec un plafond de 10% pour chaque action.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. De ce fait les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.

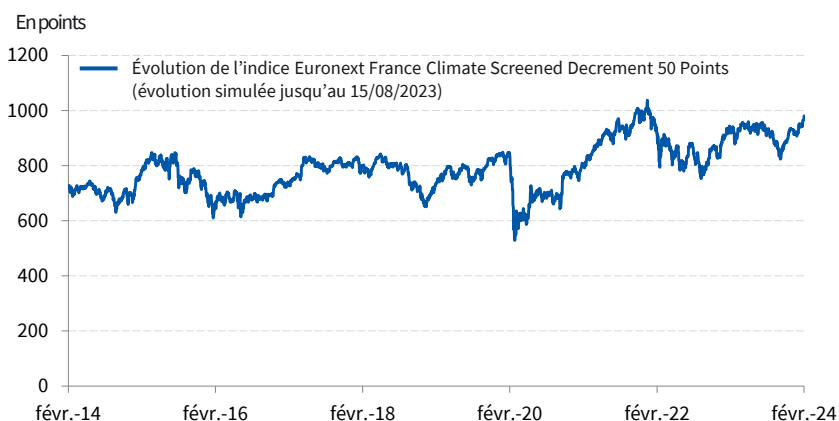
Ce produit est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul le sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions sur la base de certains critères ESG tels que détaillés dans les règles propres à l'indice si le sous-jacent est un indice et dans le prospectus du fonds si le sous-jacent est un fond. L'exposition de l'investisseur à la performance de ce sous-jacent ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. Ce produit ne constitue pas une « obligation verte ».

Il est rappelé aux investisseurs que la prise en compte des facteurs ESG dans la sélection des composants du sous-jacent n'est pas une garantie de performance du sous-jacent et/ou du rendement financier du produit qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce produit répondent à leurs attentes ESG.

Pour de plus amples informations sur l'indice, veuillez consulter le site : [www.euronext.com](http://www.euronext.com) ou alternativement des médias externes tels que : <https://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/en-france-cl-screened-d50p-FRESG0001502-FCLSD-EUR-XP/graphics>

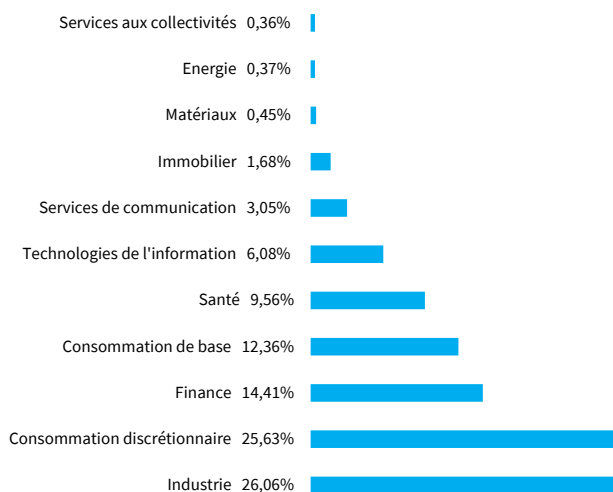
## ÉVOLUTION DE L'INDICE (SIMULÉE JUSQU'AU 15 AOÛT 2023) :

L'indice Euronext France Climate Screened Decrement 50 Points a été lancé le 15 août 2023. Toutes les données précédant le 20 octobre 2021 sont le résultat de SIMULATIONS historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.



SIMULATION DES PERFORMANCES CUMULÉES	
Indice Euronext® France Climate Screened Decrement 50 Points (évolution simulée jusqu'au 15/08/2023)	
<b>1 an</b>	5,14%
<b>3 ans</b>	22,66%
<b>5 ans</b>	33,03%
<b>10 ans</b>	35,68%

## RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 22 février 2024

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Type</b>	<b>Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.</b> Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Émetteur</b>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
<b>Garant de la formule et des sommes dues</b>	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 04/03/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
<b>Devise</b>	EUR
<b>Code ISIN</b>	FRSG00014QU5
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euronext® France Climate Screened Decrement 50 Points (Code Bloomberg : FRCLAMB Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et <b>en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.</b>
<b>Éligibilité</b>	Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie.
<b>Offre au Public</b>	France (dispensée de la publication du prospectus)
<b>Protection du capital</b>	Pas de protection du capital.
<b>Prix d'émission</b>	100% de la Valeur nominale.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 02/04/2024 au 31/05/2024. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/05/2024. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
<b>Valeur nominale</b>	1 000 EUR
<b>Date d'émission</b>	02/04/2024
<b>Date d'échéance</b>	12/06/2034
<b>Dates de constatation semestrielle</b>	03/06/2024 (initiale) ; 03/06/2026 ; 03/12/2026 ; 03/06/2027 ; 03/12/2027 ; 05/06/2028 ; 04/12/2028 ; 04/06/2029 ; 03/12/2029 ; 03/06/2030 ; 03/12/2030 ; 03/06/2031 ; 03/12/2031 ; 03/06/2032 ; 03/12/2032 ; 03/06/2033 ; 05/12/2033 ; 05/06/2034 (finale)
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	10/06/2026 ; 10/12/2026 ; 10/06/2027 ; 10/12/2027 ; 12/06/2028 ; 11/12/2028 ; 11/06/2029 ; 10/12/2029 ; 10/06/2030 ; 10/12/2030 ; 10/06/2031 ; 10/12/2031 ; 10/06/2032 ; 10/12/2032 ; 10/06/2033 ; 12/12/2033
<b>Marché secondaire</b>	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
<b>Commission de distribution</b>	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
<b>Cotation</b>	Euronext Paris.
<b>Agent de calcul</b>	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
<b>Publication de la valeur liquidative</b>	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
<b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 03/06/2024 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalse.



# OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

## AVERTISSEMENT

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»)), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avertissement relatif à l'indice :** L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assurera aucune responsabilité à ce titre.

**Avertissement de l'indice Euronext® France Climate Screened Decrement 50 Points :** Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie Complice Vie, (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), produit d'assurance vie distribué par Matmut Patrimoine et assuré par Cardiff Assurance Vie sous la marque commerciale AEP- Assurance Epargne Pension, l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

**Matmut Patrimoine** - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 550 000 € entièrement libéré - Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen - 532 932 290 RCS Rouen. ORIAS N°12068550 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCEF Patrimoine, chambre agréée par l'AMF, Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), Intermédiaire en assurances, Carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 036 147 activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.

**AEP- Assurance Epargne Pension** - sis 76 rue de la Victoire - 75009 Paris, établissement complémentaire de Cardiff Assurance Vie, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 719 167 488 euros dont le siège social est 1 Bd Haussmann – 75009 Paris, enregistrée sous le n° RCS Paris 732 028 154

Photo : ©Drazen\_GettyImages